

Les structures de l'économie sociale et solidaire & la filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Conventionner
avec
Valdelia



Valdelia

GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS



*Siège social de VALDELIA,
vitrine de la seconde vie des produits*

Qui est Valdelia ?

Éco-organisme à but non lucratif agréé par l'État, Valdelia incarne la réponse à la réglementation du Grenelle 2 de l'environnement de 2010, et plus particulièrement du décret du 6 janvier 2012 qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la **prise en charge de la collecte et du traitement de leurs déchets d'éléments d'ameublement (DEA) professionnels en fin de vie.**

Sous la forme d'une délégation de mission, en adhérant à la filière, les fabricants et distributeurs transfèrent leurs obligations réglementaires à Valdelia.

Périmètre d'agrément de l'éco-organisme

Valdelia est l'éco-organisme dédié au mobilier des professionnels.

Valdelia a été agréé sur la période 2018-2023 pour les canaux de collecte suivants :



Collecte en point d'apport volontaire (PAV)



Collecte directe auprès de détenteurs non ménagers



Plus de détails dans l'annexe de la convention de partenariat : « Liste des produits inclus - exclus » à demander à l'éco-organisme.



Origine des flux de DEA professionnels pris en charge par Valdelia

Établissements de santé, bureaux, écoles, restaurants, hôtel, magasins, banques,... Valdelia collecte tous les mobiliers professionnels et intervient dans tous les secteurs d'activité économique : retail, santé, tertiaire, bâtiment, collectivité, tourisme.

Catégories de DEA professionnels concernées

Armoires, banques d'accueil, bureaux, caissons, assises, tables, lits, vestiaires, chariots, servantes, dessertes, gondoles, présentoirs, vitrines, bancs, matelas, couettes, canapés et banquettes, claustras, etc.



Objectifs réglementaires



Conformément aux exigences du cahier des charges, et en plus de la consolidation et pérennisation des actions démarrées à partir de 2013 en matière de collecte, enlèvement et traitement, Valdelia met la prévention au cœur de son action pour la seconde période d'agrément (2018-2023) :

- ◆ en amont avec le **développement de l'éco-conception** ;
- ◆ en aval avec l'émergence de **solutions en matière de seconde vie des produits** : réemploi, réutilisation, upcycling au travers des partenaires de l'ESS, occasion, réparation, systèmes de don, etc.

L'objectif du taux annuel de collecte en collecte séparée de DEA est fixé au minimum à 40 % en 2023 dans le cahier des charges.

L'éco-organisme doit atteindre :

- ◆ un taux de valorisation des DEA professionnels collectés en collecte séparée de 90 %
- ◆ un taux de réutilisation et de recyclage de 50 % en 2022-2023.



Focus sur les objectifs de la filière qui concernent l'ESS

- ◆ Les gisements fournis par chaque éco-organisme aux structures de l'ESS ayant contractualisé avec lui doivent être de qualité, afin de leur permettre de **réutiliser au minimum 60 % des tonnages fournis** ;
- ◆ La part des DEA professionnels collectés **mis à disposition des structures de l'ESS** en vue de la préparation à la réutilisation devra **atteindre 5 %** d'ici 2023 ;
- ◆ L'éco-organisme consacre sur la durée de son agrément au minimum **0,1% du montant total** des contributions qu'il perçoit à des **actions de soutien** en faveur de la prévention des déchets et de la préparation à la réutilisation.

En 2020, Valdelia compte **plus de 170 partenaires de l'ESS**. Des grands réseaux comme Emmaüs France, la Fédération ENVIE, le Réseau des Ressourceries ou encore Croix Rouge Insertion sont engagés aux côtés de Valdelia. D'autres acteurs indépendants sont également conventionnés.



Liste complète
sur www.valdelia.org



OBJECTIF DE COLLECTE

40%

C'est l'objectif minimum du taux annuel de collecte en collecte séparée de DEA à atteindre d'ici 2023 dans le cahier des charges



OBJECTIF DE VALORISATION

90% 50%

de valorisation des DEA professionnels collectés en collecte séparée

de réutilisation et de recyclage en 2022-2023

FOCUS SUR L'ESS

AU MOINS

60%

DE RÉUTILISATION DES TONNAGES FOURNIS

5%

DE DEA MIS À DISPOSITION DES STRUCTURES DE L'ESS POUR RÉUTILISATION

0,1%

du montant des contributions consacré à des **actions de soutien à la prévention et à la réutilisation**

+ de **170**
partenaires
de l'ESS en 2020
pour Valdelia



Devenir partenaire de Valdelia

Les modalités de conventionnement

Deux possibilités de conventionnement :

→ **La structure de l'ESS fait partie d'un réseau** : Emmaüs France, Fédération ENVIE, Croix Rouge Insertion, Réseau national des Ressourceries (liste susceptible d'évoluer).

Documents à fournir :



- ◆ **demande de conventionnement**
- ◆ **attestation d'adhésion**, recommandation du réseau (lettre ou mail du réseau)

→ **La structure de l'ESS est indépendante**

Documents à fournir :



- ◆ **demande de conventionnement**
- ◆ copie **des statuts**
- ◆ **agrément entreprise adaptée si** concernée
- ◆ **décret** portant reconnaissance d'utilité publique ou agrément ESUS à jour si concernée.
- ◆ **récépissé de déclaration préfecture** si association / **Extrait KBIS** si entreprise
- ◆ **rapport d'activité N-1**
- ◆ **présentation** de la structure, de son engagement social et environnemental (format libre de présentation).
- ◆ **documents économiques diffusables** : compte de résultat, bilan et annexe (à la clôture du dernier exercice).



La déclaration Valdelia et la traçabilité du dispositif

Afin de bénéficier du soutien de Valdelia, **une déclaration trimestrielle** est à envoyer à catherine.poujol@valdelia.org dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre. Cette déclaration devra être accompagnée obligatoirement de tous les justificatifs adéquats (cf. liste ci-dessous).

Des pièces justificatives sont à fournir à Valdelia chaque trimestre :

- ◆ **attestations de collecte de mobilier** - apport réemploi ou réutilisation (annexes 5 et 7 du Guide du partenariat Valdelia).
- ◆ **justificatifs de sorties** (ventes, dons, utilisation interne du mobilier - modèle annexe 8 Valdelia ou factures) à joindre systématiquement à la déclaration au-dessus de 15 tonnes réemployées/réutilisées par trimestre.

Étapes de conventionnement

1



LE DOSSIER

Fiche de conventionnement à envoyer à Valdelia accompagnée des pièces adéquates à fournir : **demande + liste des documents** à télécharger sur www.valdelia.org dans « La filière Valdelia > ESS > les entreprises de l'ESS conventionnées »

Documents de référence pour accompagner la demande de conventionnement :

- ◆ **Guide du partenariat**
- ◆ **Annexes traçabilités** (fiche de collecte, fiche de prélèvements PAV, etc.).
- ◆ **Contacts utiles** (administratifs et opérationnels)

2



LE COMITÉ

Le Comité Valdelia de validation des dossiers de candidature complets a lieu chaque trimestre (septembre, décembre, mars, juin)

3



LA VALIDATION

Validation et signature de la convention partenariale



Un bilan personnalisé régulier avec chaque structure est prévu à partir de 2020 avec l'animateur réseau ESS de Valdelia.

Les soutiens aux structures de l'ESS

Soutiens financiers à la collecte des DEA et au réemploi/réutilisation

Conditions d'éligibilité

Les partenaires de l'ESS conventionnés auprès de Valdela peuvent avoir pour mission de :

- ◆ **Collecter le gisement de DEA professionnels** dont se débarrasse un détenteur professionnel mis à disposition en pied d'immeuble par l'intermédiaire de Valdela en vue de la préparation à la réutilisation. Le dispositif logistique mis en place incombe à la structure partenaire de l'ESS.
- ◆ **Si la structure de l'ESS est enregistrée comme PAV (point d'apport volontaire) pour les DEA professionnels,** il lui est possible de prélever dans les apports qu'elle récupère en vue de la préparation à la réutilisation.

Valdela apporte un soutien à ses partenaires de l'ESS au titre des tonnes effectivement réutilisées/réemployées en prenant en compte, selon la situation, la collecte et le transport, le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation, la traçabilité.

Valdela propose également depuis 2020 un soutien à la coordination de collectes collaboratives entre partenaires et dans le cadre de certaines collectes dites « rapides ». Un soutien aux actions de prévention, communication, information autour de la filière est également proposé.



Plus de détails : Annexe I - Barème de soutien Valdela et modalités de calcul (à demander au référent ESS de Valdela)

Barème des soutiens financiers

Type de soutien	Montant du soutien	Conditions d'éligibilité	Modalités de contrôle
- Tonnages effectivement réutilisés/réemployés - Tonnages effectivement réutilisés issus de collectes > 30 km. - Tonnages collectés au titre de la coordination ou des «opérations Valdela 72h».	Soutien à hauteur de 145€/tonne effectivement réemployée/réutilisée (dont 45€/tonne au titre du transport/collecte) Soutien supplémentaire de 45€/tonne réutilisée issue de collecte > 30 km Soutiens à la tonne collectée sur proposition de Valdela au titre de la coordination (30€/tonne - plafonné) ou des opérations 72h (90€/tonne).	Mise en place de la traçabilité (collectes, apports, ventes, dons, utilisation interne des mobiliers) et saisie des tonnages réemployés/réutilisés dans le cadre d'une déclaration trimestrielle Valdela.	Vérification trimestrielle des déclarations et justificatifs obligatoires (entrées et sorties), Audits ponctuels auprès des partenaires.

Soutiens techniques/opérationnels

COLLECTE SUPÉRIEURE À



Valdelia reprend gratuitement les déchets résiduels de DEA professionnels ne pouvant faire l'objet de réutilisation pour toute collecte ponctuelle à partir de 20m³.



Une benne à l'année peut être mise à disposition sur site à condition de respecter les caractéristiques suivantes :
zone sécurisée non accessible au public, une rotation par mois minimum, DEA collectés d'origine professionnelle uniquement.

COLLECTE INFÉRIEURE À



Un dépôt gratuit peut être effectué sur des Points d'Apport Volontaire (PAV) Valdelia ; pour effectuer la demande d'enlèvement aller sur leo.valdelia.org ou appeler le 0 800 300 620.

Bonnes pratiques et consignes de tri

Catégories de DEA professionnels pris en charge dans les bennes de collecte

Armoires, banques d'accueil, bureaux, caissons, assises, tables, lits, vestiaires, chariots, servantes, dessertes, gondoles, présentoirs, vitrines, bancs, matelas, couettes, canapés et banquettes, claustras, etc.



Un appui à la sensibilisation et à la communication

Valdelia propose à ses partenaires un soutien pour favoriser les actions de communication et d'information auprès du consommateur sur l'impact environnemental, économique et social de son geste d'achat et pour la promotion des activités de préparation à la réutilisation et/ou de prévention dont le réemploi des DEA non-ménagers. Chaque partenaire peut solliciter un soutien pouvant aller jusqu'à 1000 €/an.



Comment valoriser l'activité de la structure et le partenariat avec Valdelia ?

- ◆ Valdelia met à disposition en ligne des outils / livrables : **Book ESS, documents de partenariat et contacts**
- ◆ Rendez-vous annuel (Mois de l'ESS - novembre) : la Journée du Réemploi et de la Réutilisation
- ◆ Mise en avant des réalisations des partenaires sur les réseaux sociaux
- ◆ Exposition de mobiliers upcyclés sur les salons.

Des engagements auprès de l'ESS pour le développement et l'innovation de la filière



Valdelia soutient l'innovation et le développement via deux services depuis 2018 :

- ◆ **Un service Innovation** pour les porteurs de projets expérimentaux autour de la seconde vie (réparation, rénovation, upcycling, aménagement et agencement, réutilisation, etc.) : livrables du service Innovation disponibles en ligne en 2020.
- ◆ **Un service Développement** : recrutement d'un animateur national ESS à plein temps depuis juillet 2019 : animation de réseau, personnalisation des bilans et perspectives de développement, événements favorisant l'échange d'expérience, etc.



Les actions menées par Valdelia

- ◆ Un **lancement d'AMI/AAP** réguliers
2018 :
 - Appel à Candidature **Booster Circulaire**
 - AAP Agencement (Retail)**2019** :
 - AMI GREET pour l'aménagement en mobilier de seconde vie d'hôtels
 - AAP Aménagement de kiosques parisiens
 - Concours d'aménagement Upcycling VALDELIA**2020** :
 - AMI « Collecter ensemble, pour une réutilisation solidaire »
- ◆ **Soutien ou portage de projets** multi-partenariaux (**Booster Circulaire**, **Cluster Seconde Vie**, etc.)
- ◆ Des **ateliers thématiques** régionaux à destination des structures de l'ESS

*AMI : appel à manifestation d'intérêt, AAP : appel à projets



Stand Valdelia au Sommet du design de Paris en 2019



En partenariat avec



Contact



samy.chabot@valdelia.org



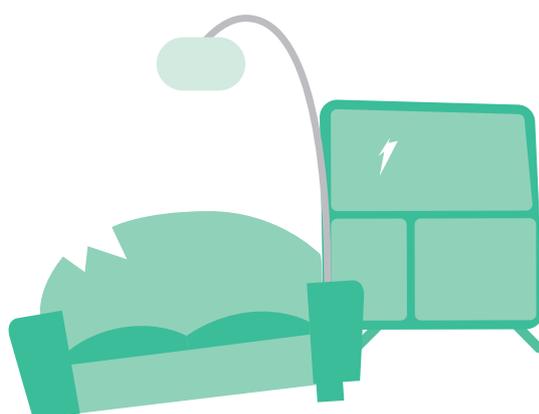
06 07 55 90 72



www.valdelia.org



Plus d'infos sur l'ESS :
www.valdelia.org/la-filiere-valdelia/valdelia-partenaire-economie-sociale-et-solidaire/



Documents de référence

Guide du partenariat ESS
- Valdelia + annexes

Date de réalisation : novembre 2019

Mise à jour : Octobre 2020

Réalisation : Aurore Médieu, Responsable Transition écologique & économie circulaire, ESS France

Graphisme : Claire Pesqueux